

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 25/08/2020	Dossier complet le : 25/08/2020	N° d'enregistrement : 2020_4851

1. Intitulé du projet

Projet d'exploitation d'une unité de tri/broyage/décantation/stockage de déchets non dangereux sur un site existant au 274 rue Jean Jaurès à FRESNES SUR L'ESCAUT (59)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	<p>Le projet est classé au titre de la réglementation ICPE pour les rubriques 2791 sous le régime de l'autorisation pour le traitement des déchets non dangereux avec une capacité de traitement supérieure à 10t/j (principalement du broyage de bois). Le projet est également concerné par les rubriques 1532, 2260, 2713, 2714, 2716, 2794, 2515, 2517 de la nomenclature des installations classées.</p> <p>NB: Le site n'est pas classé IED.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne les parcelles n°123, 389,390, 393, 395 (en partie) et 396 de la section AV de la commune de FRESNES-SUR-ESCAUT. Le site est existant et a fait l'objet de déclarations au titre des ICPE en 2015.

Aujourd'hui, les activités sont plus importantes notamment pour la partie broyage de bois qui a dû s'adapter aux filières de valorisation. Les déchets traités et stockés sur le site sont non dangereux.

4.2 Objectifs du projet

Le site TVD connaît un développement croissant depuis son ouverture et ses déclarations initiales en 2015. Les volumes stockés peuvent dépasser le seuil de la déclaration (régime d'enregistrement) et la nature des opérations avec le broyage du bois qui se généralise amènent le site à un régime d'autorisation.

L'objectif est donc de régulariser les activités exercées aujourd'hui et à court terme sur le site de Fresnes-sur-Escaut.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans le cadre de cette régularisation administrative, des travaux ont été engagés (mise en place de dalles de béton extérieures, mise à niveau du réseau d'assainissement avec prétraitement, amélioration des moyens de secours...) et seront prochainement finalisés (d'ici fin 2020).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation correspond au transit, stockage et traitement de déchets non dangereux, essentiellement à ce jour en provenance des déchetteries ou collectes porte à porte.

Il n'y a plus d'apport directement par le producteur des déchets sur le site. (Rubrique 2710 correspondante ayant récemment fait l'objet d'une cessation d'activité).

Sur le site seront présents : du stockage extérieur de DIB, du stockage de déchets triés (bois, cartons, plastiques, fer), du stockage de bois non broyés/broyés, du stockage de déchets verts, du stockage de gravats, un bâtiment avec zone de tri.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation environnementale au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour la rubrique 2791. Un permis de construire a été déposé en 2017 lors de la construction du bâtiment principal du site.

Un dossier de demande d'autorisation environnementale avec notamment une étude de dangers sera déposée en Préfecture pour expliciter l'ensemble des éléments projetés à court terme ou réalisés depuis la déclaration initiale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Capacité de traitement de déchets non dangereux en vue d'une valorisation : e (essentiellement du broyage de bois) : la superficie du site représente un peu plus d'un hectare, avec un bâtiment existant d'une surface de 1000m ² .	>10t/j

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

274 rue Jean Jaurès, 59970 FRESNES-SUR-ESCAUT

Coordonnées géographiques¹

Long. 03° 33' 59" _ Lat. 50° 25' 43" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " _ Lat. ___ ° ___ ' ___ " _

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " _ Lat. ___ ° ___ ' ___ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Le site a fait l'objet d'une déclaration au titre des ICPE.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont localisées à moins de 1 km du site : - le Bois d'Emblise (ZNIEFF type I) à 300m au Sud-Est du site et le Massif forestier de Saint Amand et ses lisières (ZNIEFF type I) à 540m au Nord-Ouest du site. - La Basse Vallée de l'Escaut (ZNIEFF type II) au à 300m Sud-Est du site. et la Plaine alluviale de la Scarpe (ZNIEFF type II) à 465 m au Sud-Est du site. Voir cartographie D de l'Annexe 11.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie A de l'Annexe 11.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie F de l'Annexe 11.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie A de l'Annexe 11.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie F de l'Annexe 11.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Nord. Le site n'est toutefois pas concerné par des actions à mener définies dans le PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé UNESCO "Paysages et ensembles miniers de Chabaud-Latour et de Sabatier " est localisé en bordure Nord du site. Voir cartographie F de l'Annexe 11.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie B de l'Annexe 11.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Fresnes-sur-Escaut est soumise au PPRI d'Aunelle-Hogneau pour l'aléa rupture de digues approuvé le 18/07/16. Le site est localisé en dehors du zonage réglementaire. La commune est également concernée par le PPRM du Pays de Condé approuvé le 06/07/18. Le site n'est pas situé dans une zone à risque.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé dans la base de données BASOL, base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, ni dans la base de données BASIAS, base de données des anciens sites industriels et activités de service, ni dans un SIS, secteur d'informations sur les sols. Voir cartographie en Annexe 9.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans une zone de répartition des eaux. Voir cartographie C de l'annexe 11.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas implanté dans un périmètre de protection d'un champ de captage d'eau potable. Voir Annexe 8.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est le Marais de Marchiennes et de Bois de Faux, situé à 18,7km à l'Ouest de la zone d'étude. Voir cartographie F de l'Annexe 11.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site NATURA 2000 le plus proche est le site de la Vallée de la Scarpe et de l'Escaut, à environ 630m au Nord-Ouest de la zone du projet. Voir cartographie E de l'Annexe 11.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie F de l'Annexe 11.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consommation d'eau du site sera assurée par le réseau public de distribution d'eau potable, à hauteur de 50m ³ maximum par an. Les eaux pluviales issues des toitures feront l'objet d'un projet de récupération pour servir lors des opérations d'arrosage.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des ouvrages (notamment le bassin de tamponnement) est existant.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de travaux de terrassement (le site étant existant), excepté pour la mise à niveau du réseau d'assainissement (les volumes sont négligeables).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site et ses abords sont localisés en zone UE du PLU de la commune de FRESNES-SUR-ESCAUT correspondant à une zone à caractère industriel dans laquelle doit se maintenir et se développer l'activité industrielle existante. Le sous-secteur UEa désigne une zone où serait interdite l'implantation d'établissements industriels présentant trop de nuisances. Voir Annexe 7. Le site est situé dans une zone urbaine mixte avec activités, commerces et habitations. Il s'agit d'un site existant et l'exploitation projetée à autorisation ne modifiera pas la configuration actuelle de la zone.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la Vallée de la Scarpe et de l'Escaut (Directive Oiseaux) qui est localisée à environ 630m au Nord-Ouest de la zone du projet. Voir cartographie E de l'Annexe 11.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site existant est déjà construit et occupé par la société TVD. (occupation quasi totale de la parcelle).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé en dehors de zonage de PPRT. Les activités du site ne représentent pas de risque technologique. Le risque correspondant à l'exploitation du site est l'incendie des déchets stockés.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise au PPRI d'Aunelle Hogneau pour les aléas de débordement et rupture de digues approuvé le 18/07/16, le site n'est pas localisé dans une zone d'aléa. La commune est également soumise au PPRM du Pays de Condé pour des aléas miniers, approuvé le 06/07/18. Le droit du site n'est pas localisé dans une zone d'aléa. Voir cartographies A, B, C et D de l'Annexe 10.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les activités exercées sur le site correspondent à du transit, du stockage et du traitement de déchets non dangereux.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, déplacement des camions et véhicules de la société TVD sur site et des camions de réception/d'expédition de déchets (en mélange ou triés). Le trafic est estimé à 50 camions/jour au maximum.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Sources de bruits : circulation des engins et opérations de broyage ponctuelles. Une aire d'accueil des gens du voyage est située sur la parcelle voisine, à l'Ouest. Des habitations sont présentes en bordure Sud du site. La ligne de tramway T2 passe au Sud de la zone du projet, au niveau de la RD935A. Une centrale à béton est présente à environ 350m au Sud du site.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site ne stocke que des déchets non dangereux. Les déchets verts ne sont pas compostés sur site.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eclairage du parking et des abords des bâtiments pour la sécurité du personnel.</p> <p>Eclairage public (zone urbaine).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des rejets diffus sont possibles lors des opérations de broyage (poussières) ou de chargement/déchargement. Une procédure pour l'arrosage des pistes/tas est établie et déclenchée en fonction de la météo (sec/venteux). Quant au broyeur, un système de brumisation/arrosage est mis en place sur l'équipement.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides issus de l'exploitation concernent les eaux de ruissellement au niveau des zones de stockage des déchets, qui seront envoyées vers le réseau d'assainissement collectif. Un bassin de tamponnement et une unité de traitement sera prochainement installée (avec séparateur/décanteur). Ces derniers ont été dimensionnés en adéquation avec les demandes du gestionnaire de réseau (convention de raccordement en cours d'élaboration)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'effluents engendrés au regard du projet, hormis les eaux usées sanitaires qui seront envoyées dans le réseau public raccordé à une station d'épuration urbaine (validé avec le gestionnaire du réseau public).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Production de déchets banals issus de l'activité : envoyés en valorisation énergétique, et de déchets dangereux issus du fonctionnement des engins envoyés vers une filière de valorisation. La gestion des déchets constitue l'activité première de l'entreprise.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté sur un site existant qui exerce déjà une partie des futures activités projetées, dans une zone urbaine mixte avec activités, commerces et habitations.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet se situe au niveau d'un site existant déjà occupé et localisé dans une zone urbaine mixte comprenant des activités commerciales et industrielles et des habitations.

Les 2 impacts potentiels en fonctionnement normal concernent les eaux de ruissellement (qui seront décantées et pré-traitées avant rejet dans le réseau public) et les envois/rejets diffus de poussières (un filet périphérique ainsi qu'un système d'arrosage sont installés/projetés).

Pour les situations accidentelles (type incendie), les moyens adéquats seront mis en œuvre (détection, réseau incendie et accès). Ces derniers seront dimensionnés avec l'analyse de risques menée dans le cadre de l'étude de dangers qui sera jointe à la demande d'autorisation environnementale.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne l'augmentation et/ou l'évolution d'activités existantes sur un site industriel existant sans extension ou nouvelle construction. Il s'agit de transit/traitement/stockage de déchets non dangereux.

Le passage au régime de l'autorisation est lié aux activités de broyage du bois.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale (puisque pas de modification significative car procédés déjà connus et cadrés, sans rejet significatif).

Les éventuelles évolutions des dangers et le cumul des effets sur l'environnement seront toutefois traités dans un dossier de demande d'autorisation relatif à un site existant déclaré.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Extrait du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Fresnes-sur-Escaut
Annexe 8 : Extrait de plan des Servitudes d'Utilité Publique de la commune de Fresnes-sur-Escaut
Annexe 9 : Extrait cartographique BASIAS/BASOL/SIS des sites localisés autour de la zone d'implantation du projet
Annexe 10 : Extraits cartographiques du PPRI d'Aunelle-Hogneau et du PPRM du Pays de Condé
Annexe 11: Cartographies de sensibilité environnementale de la zone d'implantation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Fresnes sur Escaut

le, 18/08/2020

Signature



